



DIS-MOI COMMENT TU ACHÈTES ?

DÉCOUVREZ L'ARTICLE EN PAGE 3

GLABAIS EN FÊTE

P. 4

SEUL EN SCÈNE

P. 5

DÉFI ÉNERGIE

P. 8

PROTÉGER L'EAU

P. 9

BUDGET COMMUNAL

P. 11





LE MOT DU BOURGMESTRE



Le conseil communal a approuvé le budget de cette année 2022 : c’est un acte important dans la gestion de la Ville puisqu’il nous permet de fonctionner pendant les 12 mois qui viennent et d’investir dans différents secteurs de la vie communale, en fonction de nos objectifs politiques et de notre Programme stratégique transversal. Travaux de voirie, travaux dans les écoles, réseau de chaleur, lutte contre les inondations, mobilité douce, vous trouverez dans ce journal une présentation des grands axes et des principaux résultats de ce budget 2022.

Gérer la commune, c’est aussi être à l’écoute des habitants. C’était le cas pour établir le plan de circulation du village de Houtain-le-Val pour lequel les habitants ont été invités à participer à des réunions de travail pour définir les actions à mettre en place. Nous en arrivons maintenant à l’exécution de ce plan de circulation : zone 30, mise en circulation locale et boucle de circulation pour apaiser la circulation dans le village. Une belle expérience de participation et des mesures de circulation à évaluer dans les prochains mois. Dans le même ordre d’idée, une concertation est en cours avec plusieurs habitants de Glabais et le SPW pour aborder les questions liées à la mobilité et à la traversée de Glabais. Espérons que ce processus débouche également sur des mesures précises pour améliorer la situation.

A l’écoute des habitants également via une enquête qui démarre sur les habitudes d’achat dans les commerces du centre-ville et auprès des producteurs locaux. L’objectif : mieux connaître nos besoins en commerces de proximité et dynamiser notre centre-ville. N’hésitez pas à participer à cette enquête dont vous trouverez les renseignements dans ce journal.

A l’écoute encore pour le cadre éolien : un dossier entamé depuis quelques années et pour lequel on arrive enfin à la phase de consultation citoyenne : des éoliennes à Genappe ? Lesquelles et où ? La présentation de l’étude se fera lors de réunions publiques dans différents villages de l’entité et/ou en réunions par visioconférence selon les conditions sanitaires qui seront en vigueur dans les prochains jours. L’occasion de découvrir les sites sur lesquels il nous paraît envisageable d’accepter des projets éoliens et de réagir à ces propositions.

A l’écoute enfin par l’intermédiaire des services communaux et des permanences des échevins et de moi-même. Malgré le télétravail, tous les services communaux sont accessibles et vous reçoivent, par rendez-vous à prendre par téléphone ou via le site internet de la Ville.

Je termine ces quelques lignes par vous présenter mes meilleurs vœux pour une année nouvelle : malgré les conditions sanitaires qui restent difficiles et qui nous impactent dans nos professions, dans nos écoles, nos contacts sociaux, notre vie sociale, culturelle et associative, je vous souhaite de vivre une très belle année, pleine de petits moments de joie et de bonheur.

Gérard Couronné
Bourgmestre

APPEL PUBLIC AUX CANDIDATS LOCATAIRES

La Ville de Genappe va mettre en location un appartement à « loyer moyen » dans un immeuble neuf situé rue de Bruxelles 151B bte 2 à 1472 Vieux-Genappe.

Une liste de candidats locataires est dès à présent ouverte.

Il s’agit d’un appartement 1 chambre située au rez-de-chaussée (sans terrasse ni jardin). L’immeuble est pourvu de caves individuelles et du chauffage au gaz naturel.

Une zone de parking est aménagée au centre des bâtiments.

Les conditions à réunir pour être candidat sont les suivantes : Être isolé et être âgé de minimum 60 ans ; Avoir des revenus mensuels nets compris entre 1.167 € et 1.669 € ; Ne pas être propriétaire ou usufruitier d’un autre bien ;

Ne pas loger dans une habitation sociale adaptée ; Être domicilié à Genappe ou prouver son attache à la Ville de Genappe ; Occuper personnellement le bien et ne pas le sous-louer.

Le calcul du loyer mensuel sera : 1/3 des revenus nets + charges (80 €). L’appartement est libre au 1er février 2022. La location est consentie pour une durée de 1 an pour être reconduite à 9 ans par la suite.

Les documents à annexer à l’introduction de la candidature sont les suivants : Une attestation de composition de famille ; Le dernier avertissement extrait de rôle ou la dernière fiche de salaire, Une photocopie de la carte d’identité, Une attestation de non-propriété

de bien immobilier (à obtenir auprès du Service de Sécurité juridique de Nivelles).

Si vous êtes intéressés adressez votre candidature à Monsieur le Bourgmestre, Espace 2000 n° 3 à 1470 GENAPPE, et ce jusqu’au 31 janvier 2022. Toute information utile peut être obtenue auprès du Service Urbanisme et Logement, Mme Leemans : 067/79.42.32.



DRINK DE L'AMITIÉ

La présidente Sarah Hermans, le Bourgmestre Gérard Couronné, les élus locaux, et les membres du comité du Mouvement Réformateur de Genappe ont le plaisir de vous convier le samedi 22 janvier 2022 à 18h au drink de l’amitié organisé à l’occasion du Nouvel An dans la salle communale de Glabais : Rue Eugène Philippe 1a à Glabais

Sur réservation :
Dégustation d’une assiette italienne : Assiette de fromages &

charcuteries italiennes, salade, pain au prix de 15 €. Réservation auprès de Sarah Hermans au 0479/52.23.14 avant le 17 janvier 2022. Celles-ci seront effectives après paiement à l’Association MR de Genappe : Be49 0680 8340 5071



ENSEMBLE EN 2022

Le groupe ENSEMBLE présente ses meilleurs vœux aux citoyens de Genappe et espère que 2022 apportera d’autres perspectives que cet affreux virus ! L’information, la participation citoyenne reste au centre de nos préoccupations et nous nous tenons à la disposition de chacun pour aborder des sujets qui les

préoccupent. Courage et à très vite à Genappe.

Contact :
ENSEMBLE : Genappe2019@gmail.com – 0472/07.07.17



CRÉONS DEMAIN

Des actes aux mots et réciproquement

Merci à vous ! Merci aux citoyens qui nous ont rejoints ce 27 novembre pour planter 500 essences variées (noisetiers, pruneliers, framboisiers, aubépines ...) qui formeront bientôt une haie vive de 250m à la ferme des « cocottes en ribote » à Bousval. Stabilité des terres, protection contre le vent et les pesticides, les haies sont aussi un abri et une source de nourriture unique pour la petite faune, les oiseaux et les insectes. Elles sont un des éléments clés de la préservation de la biodiversité dans nos régions. Après ce premier succès, nous ne comptons pas en rester là et recommencerons dès l’hiver fini avec pour objectif de planter tous ensemble plus d’un kilomètre de haies sur la commune avant la fin de la législature ! Vous êtes intéressés pour donner un coup de main à cette action ? Vous connaissez un terrain

agricole ou autre sur Genappe (terrain privé uniquement) qui pourrait accueillir une haie ? N’hésitez pas à nous contacter pour booster la biodiversité sur Genappe.

Et, le 14 janvier 2022 dès 18h30 rejoignez-nous à la salle communale de Glabais : notre groupe fera pétiller les bulles et les vœux pour cette nouvelle année.

Des vœux...nous en avons plus d’un dans notre besace afin de rendre notre commune plus active pour relever les défis que nous traversons aujourd’hui : défis sociaux, climatique et de la biodiversité. Donnons-nous la capacité de réfléchir, d’échanger, d’être créatif et audacieux pour une commune durable.

En espérant vous croiser, à tous nous souhaitons dès à présent une excellente année 2022 !

Info et inscription par e-mail :
info@genappe.ecolo.be



GROUPE CDH

2022, année de sortie de crise sanitaire ? Et si on osait prendre le risque de croire en l’impossible, de défier le destin. Que cette année nouvelle soit favorable à toutes les opportunités nous permettant de gagner les défis de notre époque. Nos mandataires du CdH y croient et seront à vos côtés afin que vos rêves soient également

les nôtres. Prenez soin de vous et pensons plus particulièrement aux personnes les plus fragilisées de notre société.

Yves Renard, Président du CdH de Genappe, Benoît Huts, Echevin, Sandra Donny et Olivier Mainfroid, conseillers communaux, Nathalie Rucquoy, Conseillère au CPAS.



COLLÈGE COMMUNAL



Gérard COURONNÉ
Bourgmestre

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 16h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h ou sur rendez-vous: 067/79.42.48
067/79.42.02 - 0475/42.70.17
gerard.couronne@genappe.be

Attributions: Etat-civil, Sécurité, Police, Partenariat Locaux de Proximité (PLP), Personnel, Finances et budget, Economie, Coordination dans l'exécution du Plan Stratégique Transversal et de la déclaration de politique générale, GAL (groupe d'action locale), Plan Communal de Développement Rural (PCDR), Information et communication, Cultes, Laïcité, Commune hospitalière



Stéphanie BURY
1^{ère} Echevine

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 15h30 à 17h30 ou sur rendez-vous: 067/79.42.06 - 0477/46.72.14
stephanie.bury@genappe.be

Attributions: Enseignement, ATL (Accueil extrascolaire), Ecoles des devoirs, Petite enfance, Conseil Communal des enfants, Place aux enfants, PCS (Plan de Cohésion Social), Agriculture, Participation citoyenne et volontariat, Jumelage, Egalité des chances, Santé, Informatique, Transition Numérique et Smart City



Carine MESSENS
2^{ème} Echevine

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 16h30 à 19h ou sur rendez-vous: 067/79.42.04 - 0474/97.63.43
carine.messens@genappe.be

Attributions: Urbanisme, Aménagement du territoire, Rénovation urbaine, Mobilité



Hector TUBIERMONT
3^{ème} Echevin

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 18h30 à 19h30 ou sur rendez-vous: 067/79.42.03 - 0475/82.05.23
hector.tubiermont@genappe.be

Attributions: Sports, Gestion des installations sportives et infrastructures de quartier, Festivité et gestion du matériel, ASBL des salles communales, Seniors, Repair café, Bien-être animal, Entretien des bâtiments communaux



Benoît HUTS
4^{ème} Echevin

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 17h30 à 18h30 ou sur rendez-vous: 067/79.42.05 - 0474/79.76.96
benoit.huts@genappe.be

Attributions: Mouvements de jeunesse et Maison des jeunes, Plaines de vacances, Été solidaire, Bibliothèques, Tourisme, Commerce, Emploi, Associations patriotiques, Conseil consultatif des aînés et des jeunes, Intergénérationnel, Territoire de mémoire, Petit patrimoine populaire et historique, Environnement et transition environnementale, Gestion des cours d'eau et dossiers inondations, Aménagement et entretien des espaces verts



Rembert VAN DAMME
5^{ème} Echevin

Permanences: À l'Hôtel de Ville sur rendez-vous: 067/79.42.69 - 0475/26.32.19
rembert.vandamme@genappe.be

Attributions: Travaux (voiries et propriétés communales), Régie, Charroi communal, Aménagement et entretien des espaces publics, Propreté, Entretien des Cimetières



Vincent GIRBOUX
Président du CPAS

Permanences: Au CPAS, le jeudi de 14h à 16h sur rendez-vous au 067/64.54.50 .
À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 17h à 18h30: 067/64.54.50 - 0473/88.11.90
vincent.girboux@genappe.be

Attributions: Culture, Centre d'expression et de créativité, Académie de Musique, Logement, Transition Énergétique

! COVID / EVENEMENTS - En raison des nouvelles mesures sanitaires, les événements annoncés seront adaptés ou annulés. N'hésitez pas à contacter les organisateurs !

DÉCISIONS DU CONSEIL 21/12/2021

- Affaires générales :**
- Le conseil communal a pris connaissance du rapport d'activité 2021 de l'administration communale. Il est consultable sur le site internet de la Ville
 - Le conseil communal a approuvé la 2^{ème} modification budgétaire du CPAS
 - Le conseil communal a approuvé le budget 2022 du CPAS. La part communale reste identique au montant de 1.830.404 €
 - Le conseil communal a pris connaissance du rapport annuel sur les synergies entre la Ville et le CPAS
- Environnement :**
- Le conseil communal a approuvé la poursuite des activités du GAL pendant les années 2022 et 2023 avec un financement communal de 11.250 € par an et pour chacune des 3 communes associées dans le GAL « Pays des 4 Bras »
 - Le conseil communal a approuvé un règlement complémentaire de circulation interdisant aux véhicules de plus de 12 m de circuler dans la rue de la Goyette à Loupoigne
 - Le conseil communal a approuvé un règlement complémentaire de circulation pour mettre en œuvre le plan de mobilité à Houtain-le-Val : tout le centre du village est mis en zone 30 km/h et en zone réservée à la circulation locale et la rue des Marlières est interdite à la circulation pour entrer dans le village.
- Finances :**
- Le conseil communal a approuvé le budget 2022 (présenté par ailleurs dans ce journal)
 - Le conseil communal a approuvé la dotation communale à la zone de secours au montant de 434.525 €
 - Le conseil communal a approuvé la dotation communale à la zone de police au montant de 1.717.270 €
 - Le conseil communal a approuvé le budget 2022 de la Fabrique d'église de Ways pour un montant total de 17.472 € et une part communale de 13.740 €
- Urbanisme :**
- Le conseil communal a remis un avis défavorable sur un projet de modification de voirie introduit dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisation sur un terrain situé rue Godefroid de Bouillon à Baisy-Thy
- Energie :**
- Le conseil communal a approuvé la correction du montant d'un marché à passer pour la désignation d'un opérateur dans le cadre d'une opération de rénovation des bâtiments privés résidentiels en partenariat avec la commune des Bons Villers et la modification des dates de collaboration entre les deux communes.
- Ressources humaines :**
- Le conseil communal a approuvé la coordination du statut pécuniaire des agents de l'administration communale visant à coordonner les différentes modifications apportées ces dernières années
 - Le conseil communal a approuvé la modification du règlement de travail intégrant les dernières modifications législatives en matière de congé de paternité et congé de deuil pour les rendre applicables au personnel communal



DIS-MOI COMMENT TU ACHÈTES...

La crise sanitaire nous a montré l'importance de notre commerce local, des producteurs et des artisans issus de notre terroir. Ceci est assurément un atout à Genappe comme l'a démontré le succès des deux marchés des producteurs locaux. De plus la Ville de Genappe renouvelle son opération de rénovation urbaine au travers de laquelle nous comptons notamment revitaliser l'îlot Mintens. Le nouveau quartier abritera du logement et des nouvelles surfaces commerciales.

de notre centre-ville et de notre tissu commercial. Pour ce faire, la Ville lance une enquête afin de mieux connaître vos habitudes d'achat à Genappe tant dans les commerces traditionnels que chez les producteurs locaux. Une telle enquête a également pour but d'identifier vos attentes pour le commerce du centre-ville. L'objectif est de mettre en place des actions concrètes pour rendre le centre-ville plus attractif en parallèle des différents projets déjà en cours.

Répondre à ce questionnaire ne vous prendra que 5 minutes. Vous le trouverez sur le site de la Ville ou via ce QR code.

En tant que citoyen, votre opinion est essentielle. Elle nous aidera à définir les meilleures stratégies à adopter pour dynamiser le centre-ville.

Votre avis nous intéresse !
Voilà pourquoi, dans un esprit de prospective, nous souhaitons entamer la réflexion sur le devenir

Informations :
Pour tous renseignements ou pour obtenir un questionnaire papier : Contactez Olivier Romain : 67/79.42.65 ou 0476/80.18.73



ARTS À GLABAI DEVIENT GLABAI EN FÊTE !

Tous les deux ans, depuis quelques années maintenant, « Arts à Glabais » se glisse dans nos agendas plus ou moins en même temps que le printemps. Et ça tombe plutôt bien, car pour déambuler dans le village éponyme à la découverte de l'art sous toutes ses formes, rien de tel qu'un peu de douceur...

Cette année, pour mettre l'ac-

cent sur les concerts, spectacles, et ateliers qui animeront le village lors du parcours d'artistes, le week-end change de nom et devient « Glabais en fête ! » Un événement qui s'invitera, si la situation sanitaire le permet, dans les rues, les salons et les jardins.

Retenez d'ores et déjà les dates des 4, 5 et 6 juin 2022. Vous êtes artiste ou créateur et vous

avez envie d'exposer vos photographies, peintures, dessins, sculptures, sculptures en verre, land art, vidéos, installations, céramique ?... Vous habitez Glabais et avez envie d'accueillir un artiste chez vous ? Dans votre jardin ou même à vos fenêtres ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous : 067 77 16 27 ou cecile@ccgenappe.be



« JE ME SOUVIENS, C'ÉTAIT UNE BELLE JOURNÉE », LE LIVRE

Le projet « Allo culture » a été initié pendant la pandémie, cette période où les contacts se sont effilochés dans une crainte collective. Pendant de longs mois, Damien, François et Melissa, du Centre culturel, ont téléphoné à des seniors pour échanger des moments culturels avec eux, leur lire des histoires, s'intéresser à leur vie. « Quel est votre film préféré ? », « Et votre première sortie au théâtre ? », « Et si vous étiez un objet de votre enfance ? » Au début, les mots restaient en suspens dans le creux du combiné. Puis lentement, des souvenirs ont émergé. « Mon plus beau souvenir ? Je dirais que c'est mon mariage. Je m'en souviens, c'était une belle journée... » Des récits de vie se sont révélés et au fil des conversations, nous avons ressenti le besoin de raconter. De se raconter. C'est ce besoin qui est à l'origine de la publication « Je me souviens, c'était une belle journée. » Plusieurs mois d'échanges télé-

phoniques nous ont laissé des trésors d'histoires, des anecdotes marrantes et des souvenirs dont les contours, flous au départ, se sont précisés dans les mémoires. On a tout écrit. On a tout voulu garder. Et pour poser des visages sur les voix, pour associer des images aux récits du quotidien, on a distribué des appareils photos jetables, à la porte, avec le masque et la certitude que bientôt, on pourra se rencontrer vraiment. En découvrant les clichés développés, on s'est glissés chez Jeannine, chez Francine, chez Joëlle ou chez André. On a rencontré les petits-enfants, le chat, le jardin sous la neige. « Là, c'est un dessin que j'ai fait moi-même. » « C'est une photo de mon mari, le jour de notre mariage, il est beau, hein. » Enthousiastes à l'idée d'une publication, certains ont fouillé leurs tiroirs, à la recherche de vieilles photos, d'écrits, de souvenirs à partager. À la fin du confinement, quand les portes se sont ouvertes,

on a enfin découvert des visages. Ils étaient lumineux, enchantés de nous rencontrer, impatients de connaître la suite. Et pour immortaliser la fin d'un beau projet, Katherine Longly, photographe, s'est rendue dans les maisons pour réaliser des portraits. Cet ouvrage est donc un ensemble de paroles récoltées, de photos réalisées par Katherine et par les personnes âgées, de documents d'archives précieusement conservés... Loin pour la plupart, les récits ne sont pas linéaires ; ils sont posés comme ils sont venus, parfois succincts, parfois confus, tous témoins d'existences qui furent belles et bien remplies. Capturer l'essence d'une vie par téléphone, c'est une histoire de mois, mais c'est aussi une extraordinaire aventure humaine !

Informations :
En vente au cent culturel à 5 €.
Centre culturel : 067/77.16.27 ou melissa@ccgenappe.be



GRAND RETOUR DE LA MARCHE ADEPS !

Après deux ans d'absence, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que l'équipe du Relais du visiteur vous invite le dimanche 30 janvier à sa traditionnelle Marche Adeps! Après le faste des fêtes de fin d'année, enfiler vos bottes et manteaux pour venir profiter d'un bon bol d'air frais. Quatre circuits

balisés de 5, 10, 15 et 20 km vous emmènent à travers champs et forêts et vous permettront de profiter pleinement de la nature environnante.
Informations :
Départ libre dès 8h au 38 rue de Bruxelles à 1470 Genappe
Participation est libre et gratuite.

Petite restauration
Envie de nous aider ?
Le Relais du visiteur cherche des bénévoles pour (dé)baliser les parcours et/ou accueillir les marcheurs. Contactez-nous au 067/77.23.43 ou info@relaisduviseur.be.

LES LUNDIS CULTURE

En 2020 et 2021, au cœur de la crise sanitaire, le projet « Allo culture » a rassemblé une dizaine de personnes âgées autour de moments téléphoniques culturels. De ce projet est né un livre (voir article « Je me souviens, c'était une belle journée »). Pour continuer sur cette belle envolée et garder intactes la dynamique et la motivation des participants au projet, nous avons décidé d'organiser des rencontres mensuelles autour de l'échange et de la convivialité. Sont les bienvenues toutes les personnes âgées qui le souhaitent !

Les lundis après-midi, de 14h à 16h, nous écouterons des extraits d'ouvrages littéraires, nous regarderons des

courts-métrages ou encore, nous nous laisserons porter par des airs de musique classiques ou moins classiques...

La première rencontre au cours de laquelle nous définirons le programme, car nous allons tout construire ensemble, aura lieu le 24 janvier.

Notre calendrier
Lundi 24 janvier
Lundi 21 février
Lundi 21 mars
Lundi 18 avril
Lundi 23 mai
Au 38, Carrefour culturel, de 14h à 16h - Gratuit

Informations :
Centre culturel : melissa@ccgenappe.be – 067/77.16.27



Les Jardins de Quentin

Création & aménagement de jardins

- Terrassement et nivellement
- Allées de garage et chemins d'accès
- Terrasses et abords de piscine
- Murets de soutènement et escaliers
- Clôtures et palissades
- Taille, élagage et abattage
- Tonte, plantations et entretien

Quentin Vanbellighen
0494/98.06.18 - info@lesjardinsdequentin.be
www.lesjardinsdequentin.be

TOM-TOIT

TOITURE - CHARPENTE - ZINGUERIE

WWW.TOM-TOIT.BE
TOMTOIT@GMAIL.COM
GSM 0474/573.073

CHAUSSÉE DE NIVELLES 23
1472 VIEUX-GENAPPE



POUR LES CONGÉS PENSEZ AUX STAGES CRÉATIFS

Le printemps s'annonce créatif aux Ateliers du Léz'Arts ! Voici une multitude de propositions de stages, pour vos enfants et adolescents pour les vacances de Carnaval et de Printemps,

LES STAGES DE CARNAVAL

Du 28/02 au 4/03/22

Contes et légendes du monde
Une histoire, un pays, un continent est conté. Inspire-toi des histoires, des personnages et de leur univers pour réaliser des créations sous forme de peinture, dessins, gravures, collages et sculptures. Pour les 6 à 10 ans, de 9h à 16h, 120 € Animé par Mélanie Mertens

Le livre dans tous ses états
Le livre suscite ta curiosité ? Nous te proposons de découvrir des facettes de l'univers du livre. À partir d'une histoire inventée, tu pourras créer ton livre. T'exprimer, développer ton imaginaire et ta créativité, t'initier aux arts plastiques. Créer de nouvelles façons de voir un livre. Pour les 10 à 14 ans, de 9h à 16h, 120 €. Animé par Sophie Lys.

LES STAGES DE PRINTEMPS

1^{ère} semaine, du 4 au 8/04/22

Théâtre d'ombre et marionnettes
Au théâtre, on peut tout inventer ! Fabrique les décors, crée des personnages et raconte tes propres histoires. Dessin, illustration, collage, sculpture seront au programme. De 4 à 7 ans, de 9h à 16h, 120 €. Animé par Pascale Descamps.

Jardins d'artistes
Je t'invite à travers différents jardins d'artistes. Parcourons l'histoire de l'art avec les jardins merveilleux de Frida, la jungle du douanier, la Normandie d'Hockney, les tournesols de Van Gogh, les nymphéas de Monet et bien d'autres... De 7 à 11 ans, de 9h à 16h, 120€. Animé par Mélanie Mertens.

Récup et zéro déchet
Peut-être avez-vous décidé de

faire encore plus attention à votre façon de consommer en 2022 et de limiter vos déchets ? Ce stage est pour vous. Venez créer, confectionner, fabriquer, coudre... des éponges tawashi, des produits pour la salle de bain, des emballages réutilisables pour les tartines du midi, des paniers en carton ... Bref, que des accessoires faits main et personnalisés. ... De 11 à 14 ans, de 9h à 16h, 120€. Animé par Sophie Lys

LES STAGES PRINTEMPS

2^{ème} semaine du 11 au 15 04/22)

Art et nature
Au printemps, la nature est belle et inspirante. Partons dans les bois, créons en toute liberté à partir de trésors naturels récoltés et émerveillons-nous de ce qui nous entoure. Techniques mixtes, pastel, dessin, collage, zentangle... De 4 à 7 ans, de 9h à 16h, 120 euros. Animé par Sophie Lys

Retour vers le futur
Fais un bond dans l'histoire et rouvre les portes du passé. Construis et reconstruis les bâtiments de Genappe, laisse-toi inspirer parce que t'entoure et transforme-le ! Installation artistique, illustration, dessin, sculpture...De 7 à 10 ans, 9h à 16h, 120 €. Animé par Mélanie Mertens.

BD et mangas
Si tu es amateur de mangas ou de « petits mickey », de ligne claire ou de gros nez, de princesses ou de monstres intergalactiques. Si tu ne parviens plus à contenir le flot de ton imagination, si ton crayon te démange, alors viens ! Ce stage est fait pour toi. Nous allons scénariser, découper, cadrer, crayonner, encrer. De 10 à 14 ans, de 9h à 16h – 120€. Animé par Didier De Keyser

Informations :
Les Ateliers du Léz'Arts
Rue de Bruxelles, 38
1470 Genappe
0488/89.93.78



UN SPECTACLE ET UN ATELIER RAP POUR RÉFLÉCHIR À LA DIVERSITÉ

Très souvent, lorsqu'on parle d'immigration, on évoque des chiffres et des statistiques... Pourtant, l'immigration, c'est avant tout des histoires d'hommes et de femmes qui ont des richesses à partager. Ce sont ces richesses que le Centre culturel, en partenariat avec Genappe Commune hospitalière, vous invitent à découvrir, les 4 et 5 février 2022, lors d'un week-end autour de la diversité.

« Daraya », un poignant seul en scène
Le vendredi 4 février à 20h30, nous vous proposons un spectacle seul en scène : « Daraya », de Foule Théâtre. D'après « Les passeurs de livres de Daraya » de Delphine Minoui.

« En banlieue de Damas, à Daraya, au risque de leur vie, des jeunes ont parcouru les bâtiments en ruine pour y récupérer des livres et constituer une bibliothèque clandestine... Avec urgence, au fil de sa lecture sur scène, le comédien transmet à son tour l'audace et l'humanité de ce magnifique acte de résistance. Des portraits se dessinent, des liens se tissent, des

voix se font enfin entendre. Le spectacle entremêle habilement l'histoire au récit d'un voyage en Syrie. Les souvenirs remontent à la surface et dévoilent toute la chaleur de ces lointaines rencontres. »

Coup de cœur de la presse aux rencontres de théâtre jeune public de Huy 2018, le spectacle sera joué en version sur-titrée arabe.

Informations :
Tout public, à partir de 15 ans. Au MONTY. Durée 60 min. Paf : Prix libre (min 5€). Les P'tits plats du MONTY vous proposeront de déguster des spécialités syriennes. Servis en amont du spectacle, à partir de 18 heures. Réservation pour le repas avant le jeudi soir à pierre@lemonty.be
Spectacle proposé en collaboration avec le Tof Théâtre et le MONTY. En soutien à la motion « Genappe commune hospitalière », les bénéfices de cette soirée seront reversés à Genappe Solidaire. Réservation indispensable au 067/77.16.27 – reservation@ccgenappe.be.

Workshops de danse et de rap
Le samedi 5 février après-midi, vos enfants (dès 10 ans) et ados ont rendez-vous au 38, Carrefour culturel ! Au programme : deux workshops qui leur permettront de s'exprimer et de mieux connaître les autres, à travers le rap et la danse.

14h à 17h : L'atelier rap sera animé par Uris Bundo alias Juicy, rappeur animateur à l'origine du collectif la 77 industrie. Il aidera tous les participants à écrire un texte avec des bonnes rimes dans un flow fluide !
15h à 17h : L'atelier danse sera animé par Peter Kariuki, danseur d'origine kenyane, et permettra aux enfants de s'exprimer par le mouvement, la danse et la musique.
17h30 à 18h30 : Scène ouverte au cours de laquelle les participants pourront montrer le résultat d leur travail en atelier.

Informations :
Gratuit ! Au 38, Carrefour culturel. En collaboration avec la maison de Jeunes. Réservation indispensable au 067/77.16.27 – reservation@ccgenappe.be.

TERRAIN À ACHETER

La Ville de Genappe cherche un terrain pour y construire un hall pour le service voirie. Le service des Travaux occupe une quarantaine d'ouvriers et se répartit actuellement sur 3 sites : la rue J. Berger qui accueille les ateliers, le magasin, le garage et les véhicules ; la Sucrerie qui abrite le stock, les dépôts, la signalisation, différents matériaux et le dépôt de Ways qui accueille les conteneurs avec les fractions de déchets avant leur évacuation vers des centres de tri.

Pourquoi quitter ces lieux et construire un nouveau hall de voirie ? Les bâtiments à la rue J. Berger sont trop étroits, vétustes et presque insalubres. La cour est trop petite pour accueillir les véhicules et nous n'avons aucun endroit pour abriter nos véhicules qui restent donc dehors, quel que soit le temps. Le bâtiment et la zone de stockage à la Sucrerie ne nous appartiennent pas, mais appartiennent à la Sarsi. Le bâtiment n'est plus équipé ni en eau ni en électricité. Il se situe dans l'espace réservé à la future école NESPA. Donc, dès que l'école NESPA obtient son permis d'urbanisme, nous devrons quitter les lieux.

Où peut-on installer ce nouveau service des Travaux ?

Idéalement en zone industrielle et sur un terrain qui appartient à la Ville ou au CPAS. Idéalement sur un terrain qui soit proche d'une voirie qui permette de rayonner dans toute la commune et d'accéder au site en sécurité ; sur un terrain qui ne soit pas trop proche d'habitations pour ne pas apporter des nuisances au voisinage (stockage des boues d'avaloirs, stockage de matériaux divers, passage de véhicules pendant toute la journée, passage de véhicules pendant la nuit pendant la période hivernale...) ; sur un terrain enfin qui n'impacte pas trop le paysage. Oui, mais la Ville ne possède pas de terrain, et les terrains du CPAS sont tous situés en zone agricole et exploités pas des agriculteurs.

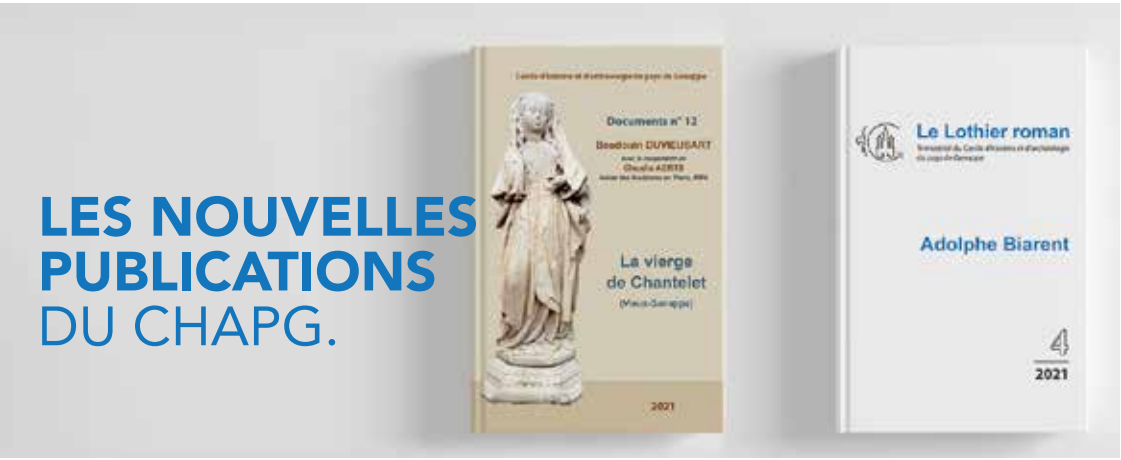
Pourquoi pas à la Sucrerie puisqu'elle est en zone industrielle ? Pour des raisons urbanistiques, car il est prévu d'urbaniser le site de la sucserie et de prévoir 2 écoles, 1 maison de repos, du logement et une zone d'activités économiques. Pour des raisons d'impact sur le voisinage : il faut s'imaginer le site avec les logements de Matexi d'un côté de la rue et les 2 écoles, la maison de repos et du logement du côté des silos. L'environnement ne sera plus du tout celui que nous connais-

sons aujourd'hui et les nuisances pour les riverains seront nombreuses. Enfin, pour des raisons de temps : l'urbanisation de la sucserie va prendre un certain temps et nous aurons besoin d'une solution de repli beaucoup plus rapidement.

Terrain à acheter !
Devant ce constat, nous n'avons d'autre choix que de chercher un terrain à acheter et de faire appel à tous les propriétaires fonciers de la commune. Si vous êtes propriétaire d'un terrain, d'une superficie de 3 à 4 ha, proche d'une voirie, situé en zone industrielle, agricole ou d'habitat, mais pas trop proche d'habitations, si ce terrain n'est pas exploité et cessera prochainement de l'être et si vous souhaitez ou acceptez de le vendre, n'hésitez pas à prendre contact avec M. le Bourgmestre pour vous faire connaître. Nous verrons ensemble si votre terrain peut convenir pour abriter notre service des Travaux et entamerons les démarches pour en estimer la valeur et préparer la vente.

C'est peut-être sur votre terrain que le service des Travaux de la Ville de Genappe pourra se développer et continuer à apporter les nombreux services à la population qu'il rend au quotidien !





LES NOUVELLES PUBLICATIONS DU CHAPG.

La vierge de Chantelet
Le Cercle d'histoire et d'archéologie du pays de Genappe est heureux de vous informer de la publication de : *La vierge de Chantelet*, numéro 12 dans sa série *Documents*. Il s'agit de l'étude approfondie de la statue qui orne depuis trois siècles et demi la façade de la chapelle de Chantelet à Vieux-Genappe. On sait, par une lettre de l'évêque de Namur de l'époque, que cette chapelle fut construite par la famille Ghoubault en 1662, mais c'est seulement grâce à l'étude de Baudouin Duvieusart qu'on peut maintenant affirmer que la sculpture de la façade fut créée deux siècles plus tôt, entre 1440 et 1460, par un *tailleur d'ymaiges* contemporain des meilleurs représentants des primitifs flamands, Robert Campin, Jean van Eyck et Rogier van der Weyden, dans un atelier brabançon, sans doute bruxellois. Madame Claudia Aerts, conservatrice-restauratrice à l'Atelier des sculptures en pierres de l'Institut royal du patrimoine artistique a contribué à cette étude en menant une analyse détaillée de cette statue.

Qui a pu prendre l'initiative de pas-

ser commande, à cette date, d'une œuvre d'une telle valeur ? L'auteur mène une enquête minutieuse pour retracer l'historique des propriétaires du manoir de 1440 (date au plus tôt de la sculpture de la statue) à 1662, date de la construction de la chapelle. Cette traque fournit une série d'indices intéressants. Il poursuit sa quête dans le domaine de l'histoire de l'art avec l'aide de l'IRPA, cherchant des traits de ressemblance avec des œuvres d'artistes des Pays Bas Bourguignons, tant sculpteurs que peintres, et arrive à démêler des tendances et à cerner l'époque de la création de la sculpture. Cette publication est riche de plus de septante illustrations de qualité, allant de photographies originales âgées de plus d'un siècle qui ont cependant gardé toute la fraîcheur de leur jeunesse, de gravures et d'extraits de publications du XVIIIe siècle et surtout d'un nombre important de reproductions en haute définition de peintures et de sculptures du XVe siècle qui permettent peu à peu de cerner la date de création de la vierge de Chantelet. Les lecteurs découvriront à travers ce texte, issu de la curiosité de l'auteur pour l'histoire, et des illustrations tirées de son amour pour l'art, un joyau du patrimoine artis-

tique du Brabant wallon peu connu jusqu'à ce jour.

Le Lothier roman
Ce numéro du Lothier roman, consacré à la carrière d'Adolphe Biarent, vedette locale de Baisy-Thy met en lumière également le parcours sportif de deux autres anciens coureurs à savoir Louis Herremans, jeune espoir de Loupoigne et Georges Vandergucht, champion vétérinaire de Promelles. A l'heure où le vélo est remis au goût du jour, ce numéro nous rappelle que ce moyen de communication était utilisé principalement par des personnes humbles et que pratiquement chaque village avait sa kermesse dont la course cycliste était le point d'orgue. Il n'était pas rare de voir l'ouvrier ou le fermier du coin participer à l'épreuve locale et certaines localités se vantaient d'avoir leur vedette appelée « le crack ».

Lothier roman 2021/4 : Adolphe Biarent, Thibault Daoût

Informations :
Les publications peuvent être commandées via le site du Cercle www.genappehistoire.be ou directement par mail annedg13@gmail.com

GENAPPE SOLIDAIRE A FÊTÉ SES 3 ANS

Genappe Solidaire est une association villageoise née il y a 3 ans dans le sillage de la Plateforme Citoyenne d'Hébergement des Réfugiés ; une association de personnes qui ont répondu à l'appel pour héberger dans leur maison, nourrir, soigner des personnes en migration qui se retrouvaient à la rue, dormant au Parc Maximilien près de la gare du Nord. Des personnes qui n'ont pas eu le droit de rester chez elles, qui ont dû fuir leur pays, des conflits armés, des tyrannies, des guerres économiques.

La chaîne de solidarité s'est mise en place à Genappe, chacun participant en fonction de ce qu'il pouvait donner : offrir un toit, un trajet, un repas, une lessive.

La rencontre des personnes en migration, pour casser les préjugés
Le drame de Calais, le drame des réfugiés coincés entre la Pologne et la Biélorussie, parmi de nombreux autres drames, sont là pour nous mettre devant l'évidence : nous devons trouver une réponse à la question migratoire. Nous n'avons pas le choix. Mais là où nous avons le choix, c'est dans la réponse que nous apportons. Répondre sur base de la peur et de la fermeture est un choix possible, mais inefficace et inhumain. Nous pouvons aussi

choisir de répondre sur base des valeurs qui fondent la démocratie : la dignité humaine, la solidarité, sur base des causes de la migration. Dans cette optique, le premier pas, c'est de donner la parole aux personnes en migration elles-mêmes. Et de partir à leur rencontre. Qui sont-ils ? Que font-ils en Belgique ? Comment vivent-ils ce chemin de l'exil ?

Cette rencontre avec les personnes en migration, nous la vivons au quotidien au sein de Genappe Solidaire. Beaucoup de familles qui hébergent témoignent de ce moment de rencontre avec ces personnes en migration. Mettre un nom, un visage, une personnalité, une histoire sur chacun d'eux, nous a permis de démystifier ceux qu'on appelle aujourd'hui les « trans migrants », et de se rendre compte à quel point il n'y a aucune raison d'avoir peur, de mieux comprendre le pourquoi, le comment.

En plus de ses activités d'hébergement en famille, Genappe Solidaire s'est aussi insérée dans le groupe de travail de la Ville de Genappe, qui met en place des actions pour rendre la commune plus Hospitalière. Des actions de sensibilisation (Genappe autour du monde, campagne « Ici on accueille sans préjugés »), et le lancement d'un hébergement collectif.

A la recherche d'un lieu et de bénévoles pour notre hébergement collectif
L'hébergement collectif, c'est un hébergement de quelques personnes dans un lieu mis à disposition soit par la Ville, soit par un particulier, pour une durée allant de quelques semaines à quelques mois. A Genappe, déjà 3 hébergements collectifs ont pu voir le jour, de 2 à 6 mois. Dans des locaux mis à disposition par la Ville ou la Fabrique d'Eglise, ils ont été portés par une formidable équipe de bénévoles : visiteurs, ravitailleurs, coordinateurs, chauffeurs, ont coordonné leurs efforts pour offrir l'hospitalité à des groupes de 4 à 6 personnes en migration. Aujourd'hui, Genappe solidaire est à la recherche d'un nouveau lieu pour continuer son action d'hébergement. Alors, si vous connaissez un bâtiment libre d'occupation dans nos villages, même temporairement, et que vous voulez contribuer à ce formidable mouvement de solidarité, faites-le nous savoir ! Il ne faut pas grand-chose. Un toit, une pièce de vie, une cuisine, une salle de bain, ... nous nous occupons du reste !

Informations :
Genappe Solidaire
Contact : : Ludivine Brocca - 0473/66.17.05
broccaludivine@hotmail.com
Facebook 'Genappe solidaire'

LE MONTY DÉMARRE L'ANNÉE SUR LES CHAPEAUX DE ROUES !

CONCERT DE FOU !
Stéphanie de Morano & Lucas-Huza Ferrand « Sur la bonne voix »
Au MONTY le samedi 15 janvier à 20h

Stef de retour au Monty... Elle avait tant fait rire le public des « ça m'dit bien » il y a quelques années qu'on est trop heureux de la retrouver en duo, dans un spectacle carrément déjanté, très politiquement incorrect et certainement un peu franco-français. Mais les Belges s'y connaissent plus en politique française qu'en politique belge, n'est-il pas ? Promis, on va rire et bien commencer 2022. Grâce à leur atelier de développement personnel et musical, Stéphanie de Morano et Lucas-Huzac Ferrand se font forts de vous remettre « Sur la Bonne voix ». (SVB)

Vous n'osez pas assumer vos convictions républicaines en public ? Oubliez tous vos complexes et retrouvez confiance en vous ! La SBV, vous donne tous les outils pour chanter tout ce que vous avez sur le cœur !

La SBV est une méthode garantie 100% made in France pour des citoyens concernés qui n'ont froid ni aux yeux... ni aux oreilles !
Prix en conscience : 10,15 ou 20 €

SPECTACLE DE FOU !
Piccoli Sentimenti
Au MONTY le samedi 22 janvier à 16h

De la terre, une lune-miche de pain, un ciel de bambou... et de petites constructions de bois, faites de fragiles brindilles. Un

souffle berce les feuilles. Il n'y a rien d'autre, comme aux premiers temps du monde. Et puis soudain... Soudain quelque chose s'agite sous la terre : un être, un être indéfini qui rampe. Quand son visage se révèle, alors tout commence vraiment : c'est le début des « Petits sentiments », ceux qu'éprouve, un à un, l'unique personnage de ce spectacle - une marionnette grande comme la main. Effroi, désir, solitude, joie, colère, émerveillement - la gamme est explorée sans un mot. Le monde loufoque, sensible et marionnettique du TOF Théâtre, l'art brut d'Antonio Catalano et les sons inventifs du patamusicien Max Vandervorst s'entremêlent avec bonheur pour nous concocter cet hymne à l'émerveillement et à l'éveil du sens artistique !

Informations :
Tout public à partir de 3 ans
Durée : 45 mn PAF : 10€ - 7€ (moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, seniors, étudiants)
Organisé par le TOF THEATRE
Réservations : reservation@le-monty.be

EXPOSITION DE FOU !
Christophe CHARMANT « KIKOF »
Au Monty du 14 janvier au 10 février, vernissage le 14 janvier à 18h

Artiste autodidacte touche à tout Kikof vous invite dans son monde fait de collages, de dessins et de toiles, et parfois même d'un mélange de ces 3 techniques dans lequel évoluent des personnages colorés. Si vous aimez l'art brut, et l'art singulier vous devriez être comblés.

CARNET DE L'ÉTAT CIVIL

Cette liste n'est pas exhaustive. Le Règlement Général de Protections des Données, entré en vigueur le 25 mai 2018, vise à la protection des informations et données privées. Désormais, il appartient aux familles de décider de la publication des naissances, décès et mariages qui les concernent, dans le Bulletin communal.

NAISSANCES

- BEMELMANS Nivine de Baisy-Thy
- DELMOITIE TASSIER Rose de Vieux-Genappe
- DEREINNE FONTAINE Jules de Bousval
- EKCHIAN Mayron de Loupoigne
- THOMAS Lucien de Glabais
- VAN BENEDEN Alexandre de Vieux-Genappe
- VIGNERON Zoé de Houtain-le-Val

MARIAGES

- Mr DE BROUCKERE Thomas et Mme HUSSON Céline de Bousval
- Mr TIMMERMANS Serge et Mme DETOGNI Laurence de Ways

MAISON TABURIAUX & FILS

Pompes funèbres • Funérarium
Salle de réception

Tél. 067 77 25 08
pftaburiaux@skynet.be
www.funeraillies-taburiaux.be

2, Rue Dellis
1470 Ways



TOUS ENSEMBLE VERS LA DÉMOCRATIE ÉNERGÉTIQUE

Nos sociétés sont confrontées au défi mondial de stabiliser le climat. Cette transition nous oriente vers un système énergétique basé à 100 % sur des sources renouvelables, propres et inépuisables : l'éolien, le solaire, la biomasse, la géothermie. Il s'agit d'une profonde transformation dans notre manière de produire et de consommer l'énergie puisque leur production est intermittente et fonction de la météo et des saisons.

Les citoyens et les entreprises auront donc de plus en plus intérêt à consommer de l'énergie au moment où elle est produite.

Tous les citoyens peuvent participer à cette transition énergétique

Elle doit amener à une démocratie énergétique :

Un accès universel et une justice sociale.

Tout le monde a accès à une énergie suffisante et abordable ? Une réduction de la consommation va de pair avec l'élimination de la précarité énergétique. Mais est-ce suffisant alors qu'un ménage sur cinq a des difficultés à payer la facture énergétique ?

Une énergie renouvelable, durable et locale

Les ressources en énergie fossiles doivent être laissées dans le sol. Un système d'énergie renouvelable local facilite la conversion d'énergie et crée des collectivités saines et prospères. Quelle sera la législation future pour la création de telle collectivité ? Est-ce que le citoyen se doit de se mobiliser pour faire avancer les choses ?

L'énergie comme « bien commun »

Chacun a le droit de se réapproprier l'énergie par l'émergence de nouvelles formes de propriétés telles que les communautés, les coopératives ... Quelle sera la législation future pour la création de

telle collectivité ? Est-ce que le citoyen se doit de se mobiliser pour faire avancer les choses ?

Un prix juste et des emplois vertueux

Un programme de transition juste comprend la création d'emplois équitablement rémunérés dans le secteur des énergies renouvelables.

Un contrôle et une participation démocratique.

Les moyens de production doivent être socialisés et démocratisés.

Source de données : <https://energiecommune.be/documentation/democratie-energetique/>

De nouveau, la ville vous invite à partager vos idées via la commission capec qui proposera une nouvelle dynamique de collaboration à partir de 2022.

Elle travaille déjà sur les matières suivantes :

- Plateforme de rénovation,
- Réseaux de chaleur,
- Centrale PV,
- Participation locale aux projets éoliens,
- Autoconsommation et communauté d'énergie,
- Solution de mobilité collective locale alimentée par une énergie 100 % renouvelable locale.

Vous pouvez vous inscrire en envoyant un mail sur info@genappe.be en y précisant votre nom, adresse et n° de téléphone. Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec le guichet énergie de la ville.



DES ÉOLIENNES À GENAPPE ? MAIS OÙ ?

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique, la Ville de Genappe s'est engagée dans un Plan Énergie Climat, appelé aussi Plan Pollec. L'objectif de ce plan est de réduire de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Un fameux défi !

Pour y arriver, nous poursuivons 3 voies : la première vise à diminuer les consommations d'énergie dans le secteur du bâtiment résidentiel et tertiaire. Dans ce domaine, nous avons déjà plusieurs réalisations en cours à notre actif : isolation des bâtiments publics et privés, installation de réseau de chaleur, de contrats de performance énergétique, etc ... La seconde vise à la réduction des émissions de CO2 dans le secteur du transport avec la mise en place d'un service de voitures électriques partagée, le placement de bornes de recharge, l'encouragement à la mobilité douce, l'aménagement de la voirie aux usagers faibles, ... Et la troisième vise la production d'énergie renouvelable avec l'installation de panneaux photovoltaïques en 2022, projet de production hydroélectrique dans le cadre du projet participatif... Et bien sûr la production d'énergie éolienne.

Genappe a déjà reçu plusieurs demandes de permis d'installation d'éoliennes sur son territoire.

Jusqu'à présent, le Collège communal a refusé de délivrer ces permis d'urbanisme. En effet, si nous acceptons l'énergie éolienne sur notre territoire, nous souhaitons pouvoir choisir quel type de mâts et à quel endroit les placer et obtenir l'aval de la population.

Nous avons donc entamé une étude sur le cadre éolien ; nous avons confié au bureau d'étude SGS le soin de cartographier tout le territoire de Genappe : quels sont les endroits où il n'est pas possible d'installer des éoliennes et quels sont ceux où cela serait possible. Parmi ceux-ci, nous avons dégagé 3 sites possibles. Ils se situent à Houtain-le-Val (sur le plateau entre le village et le zoning de Thisnes), à Baisy Thy (sur le plateau entre la borne de Ways et Sart-Dames-Avelines) et le long de la N25, côté nord, au niveau de la sortie de Ways. SGS a analysé ces 3 sites plus en profondeur : quel serait le rendement ? Quelle serait la localisation des mâts ? Quel impact paysager, quel impact en matière de bruit, en matière d'ombre portée et de biodiversité ?

Le résultat de ce travail d'analyse est maintenant soumis à la population : des réunions de présentation sont organisées dans plusieurs villages pour permettre à chacun de prendre connaissance de l'étude,

des 3 zones proposées et de l'impact sur le paysage et les habitations voisines.

Envie d'en savoir plus sur le cadre éolien ? N'hésitez pas à participer à une des réunions proposées :

- le 17 janvier à 19h00 à l'Hôtel de Ville
- le 19 janvier à 19h00 à la salle communale de Loupoigne
- le 20 janvier à 19h00 au réfectoire de l'école communale de Bousval
- le 24 janvier à 19h00 à la salle communale de Glabais
- le 26 janvier à 19h00 à la salle communale de Baisy Thy
- le 31 janvier à 19h00 en visioconférence si vous préférez cette formule ou que vous n'avez pas pu vous rendre aux dates précédentes.

Le bureau d'étude est chargé de synthétiser toutes les remarques qui seront faites lors des réunions citoyennes et d'éventuellement modifier son rapport et une nouvelle présentation de l'étude sera faite à la population.

Une précaution devenue habituelle : en fonction des conditions sanitaires qui seront en vigueur à la mi-janvier, ce calendrier des réunions publiques est susceptible de connaître certains changements. S'il devait en avoir, nous les indiquerons bien sûr sur le site Internet de la ville.



UN VÉLO CARGO POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le service Travaux de la Ville de Genappe a souhaité pouvoir tester un vélo cargo dédié au transport de matériel afin d'évaluer la possibilité d'en faire l'acquisition pour permettre aux services techniques d'aller effectuer des petites réparations sur l'ensemble du territoire de l'entité.

L'ASBL Pro Vélo nous a loué ce type de véhicule pendant un mois afin de réaliser des tests avec le personnel.

Depuis le 16 novembre 2021, le vélo est utilisé chaque jour par les peintres, le ferronnier et les responsables du magasin pour les petites livraisons de maté-

riel (rames de papier, courriers à déposer aux citoyens pour le Service Urbanisme ...).

De l'avis général, après un petit écolage pour la prise en main, le vélo est assez facile d'utilisation. Le territoire de l'entité et le maillage par le Ravel et les voies vertes permettent d'aller dans tous les villages y effectuer des travaux ou des livraisons. La configuration du réseau cyclable de Genappe est un plus. L'assistance électrique permet de ne pas craindre les nombreux dénivelés de notre belle région.

Le personnel est très motivé par l'utilisation de type de véhicule et était même demandeur.

Certains, ne possédant pas le permis de conduire, y trouvent même un avantage puisque se déplacer avec le vélo leur donne plus d'autonomie pour prendre en charge des petites interventions.

Si l'expérience s'avère concluante, outre l'investissement pour ce type de vélo, il faudrait bien évidemment investir dans l'achat de petit matériel (chasubles, casques ...).

Le personnel technique du CPAS étant demandeur lui aussi, c'est bien volontiers que nous l'associons à cet essai en lui prêtant le vélo cargo durant une semaine.

Bon travail et bonne route !



Votre agence immobilière proche de vous !



Chée de Bruxelles, 2
1470 Genappe
067 70 07 79
www.cedimmo.be

Gilson André SA

Toutes assurances – Toutes compagnies

Placements

Rue de Ways, 51 - 1470 Genappe
Tél. : 067/79.46.46
E-mail: assurances.gilson@portima.be
www.assurancesgilson.be
N° FSMA 14169 A





DÉFI ENERGIE ET RÉNOVATION À VOS CALENDRIERS

Comme précisé dans le journal d'octobre, la ville vient, en partenariat avec la commune des Bons Villers, de finaliser la mise en place d'un service d'accompagnement gratuit à destination des citoyens pour la rénovation des bâtiments résidentiels sur le territoire des deux communes ; Vous souhaitez faire des travaux de rénovation énergétique et être intéressé par vous faire aider, alors inscrivez-vous soit : En envoyant un mail à info@genappe.be avec vos coordonnées et notre n° de téléphone ; Soit en téléphonant au Conseiller énergie de la ville au 0475/96.92.60 ; Soit en allant à l'adresse URL www.corenove.be/interesse/.

En quoi consiste l'accompagnement ?

En premier lieu, une analyse énergétique globale est réalisée. Celle-ci permet d'identifier les grands points d'amélioration. Un plan financier est ensuite construit pour pouvoir évaluer le coût des travaux, les primes disponibles et les mécanismes de financement existants. Des entreprises de la région proposent ensuite leur service pour la réalisation des travaux. Une attention particulière est alors portée sur le choix des matériaux et les techniques employées. Dans ce cadre, les matériaux biosourcés seront privilégiés lorsque les conditions le permettent.

Que gagnez-vous ?

Vous faites des économies !
L'objectif est de réduire les fac-

tures d'énergie, sans cesse plus élevées. Ces économies peuvent alors participer au remboursement d'un emprunt. Les travaux s'auto-financent !

Une aide administrative et technique

Tout au long du processus d'accompagnement, les experts de CORENOVE, entreprise désignée pour mener à bien cette opération, seront présents pour répondre à toutes vos questions, tant administratives que techniques. Ils auront le rôle de facilitateur à chaque étape de votre projet en apportant un gage de confiance entre le citoyen et les entreprises partenaires de l'opération.

Une supervision de la ville sur l'ensemble du processus

L'opération durera 2 ans à dater du 1er février 2022. Afin de garantir un suivi efficace et constant durant cette période, un comité de pilotage sera constitué avec les services communaux des deux communes et se portera garant du succès de l'opération.

Les diverses étapes

Chaque citoyen sera invité à compléter un bulletin d'inscription ainsi qu'une convention en tant que candidat rénovateur ; La première étape de l'accompagnement consistera à réaliser un Diagnostic Énergétique et Financier (DEF) ; Un audit logement sera réalisé par un auditeur agréé par la Wallonie. Le rapport d'audit contiendra un scénario d'amélioration chiffrée et des explications relatives aux recommandations proposées ;

L'étape « collecte des devis » : Corenove mettra le candidat rénovateur en contact avec les entreprises partenaires pour les travaux de son choix ; Ensuite, suivront l'étape d'aide à la décision avec l'analyse et la bonne compréhension des devis, l'aide dans les démarches administratives à réaliser pour obtenir les primes, déductions fiscales, prêt à 0% ou de prêts bancaires et la présentation d'un scénario d'autofinancement ; Le candidat rénovateur aura la liberté d'arrêter à tous moments. Mais nous espérons vivement que les candidats intéressés passeront vraiment aux actes et donc signeront des devis.

Pour toute demande d'informations, veuillez prendre contact avec le Service Énergie de la Ville de Genappe.

Nous vous invitons à participer aux réunions d'information suivantes

15 février 2022 – Visioconférence – un lien sera transmis après inscription préalable sur le site internet de la commune (<https://www.genappe.be/commune/administration/services-communaux/energie/corenove>)
17 février 2022 – Ville de Genappe – Salle du Conseil Communal, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe
24 février 2022 – Ville des Bons Villers – Salle de l'Ecole du Vieux-château, rue Helsen 69bis à 6211 Mellet

COLLECTE DES DÉCHETS CALENDRIER 2022

Cette année, l'INBW vous propose un nouveau calendrier de collecte, il s'agit d'un calendrier mensuel. Vous trouverez dans celui-ci l'ensemble des informations sur les jours et dates des collectes, mais également les consignes sur les collectes disponibles sur Genappe.

Collectes

Pour les ordures ménagères (sacs blancs) et d'ordures organiques (sacs verts) suivez bien ce calendrier.

Jeudi :

Baisy-Thy – Houtain-le-Val – Loupoigne – Vieux-Genappe

Vendredi :

Bousval – Genappe – Glabais (y compris la Chaussée de Bruxelles) - Ways

Attention ! En cas de jours fériés, la collecte sera reportée au samedi.

Un problème lié à ces collectes? Prenez directement contact avec l'IBW au n° gratuit : 0800/49.057 ou via : valmat@inbw.be.

	PMC	Papiers/Cartons
Janvier	14 - 28	7
Février	11 - 25	4
Mars	11 - 25	4
Avril	8 - 22	1 - 29
Mai	6 - 20	27
Juin	3 - 17	24
Juillet	1 - 15 - 29	22
Août	12 - 26	19
Septembre	9 - 23	16
Octobre	7 - 21	14
Novembre	4 - 18	(Sa) 12
Décembre	2 - 16 - 30	9

Modalités de collecte :

Les collectes commencent dès 6 h du matin (5 h en cas de canicule). Prière de sortir vos déchets la veille à partir de 18 h. Placez-les à un endroit bien visible pour les collecteurs. S'ils n'ont pas été collectés, contactez en BW (0800/49 057 ou valmat@inbw.be) le jour même et laissez vos déchets sur le trottoir jusqu'au soir du jour ouvrable suivant. Le cas

échéant, après ce délai, merci de rentrer vos déchets et de les représenter à la prochaine collecte. Les réclamations introduites hors délai ne pourront pas être prises en compte ! En cas de travaux, placez vos déchets à un endroit accessible.

Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

Savez-vous que les déchets organiques représentent près d'un tiers de notre poubelle d'ordures ménagères non triées. Le compostage à domicile et la mise en place de la collecte sélective des déchets organiques permettent de réduire le gaspillage de ressources et d'alléger considérablement notre poubelle de déchets résiduels !



C'est un geste simple et qui, en plus, est bénéfique à tous niveaux. Au bout du geste de tri, pas de médaille, mais la plus belle des récompenses : notre environnement préservé ! Une directive européenne et la législation wallonne imposent la généralisation du tri des déchets organiques fin 2023. C'est un sacré défi !... Relevons-le ensemble dès aujourd'hui !

VOTRE COMMUNE VOUS OFFRE 2 SACS COMPOSTABLES POUR COMMENCER À PARTICIPER À CETTE COLLECTE ET VOUS REMERCIER SI VOUS Y PARTICIPEZ DÉJÀ. ENSEMBLE PRENONS DE BONNES HABITUDES !

QUELQUES PETITS CONSEILS POUR OPTIMISER L'USAGE DES SACS VERTS COMPOSTABLES.

1. Les sacs se dégradent avec le temps. N'y laissez pas vos déchets organiques trop longtemps. Placez-les dans un seau avec un couvercle, au fur et à mesure de votre production, et attendez la veille de la collecte pour les transférer dans le sac vert.
2. Pour éviter certains désagréments et l'apparition de mauvaises odeurs, mettez vos déchets organiques dans un sac en papier ou dans une feuille de papier journal avant de les jeter dans le seau de stockage que vous aurez mis dans un endroit frais.
3. Pour éviter la production de jus dans vos déchets organiques, laissez égoutter vos restes alimentaires fort humides dans une passette.
4. La veille de la collecte, videz vos déchets organiques dans le sac vert et placez celui-ci bien en vue sur votre trottoir.
5. Si vous avez la chance d'avoir un jardin, n'hésitez pas à composter vos déchets organiques.



CIRCULATION À HOUTAIN-LE-VAL

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les premières mesures de l'étude de circulation dans Houtain-le-Val seront mises en œuvre dans le courant du premier trimestre 2022.

Quatre grands axes de travail s'étaient dégagés des échanges avec les riverains. Axe 1 : apaiser le cœur de village et gérer le trafic de transit. Axe 2 : gérer le stationnement : Axe 3 : gérer le charroi lourd. Axe 4 : améliorer les conditions de déplacement des modes actifs.

Pour que ces mesures puissent être mises en œuvre, elles doivent d'abord être réglementées. C'est ainsi que le

Conseil communal du mois de décembre dernier a adopté le règlement complémentaire de circulation visant à la mise en œuvre de la zone 30km/h et la mise en circulation locale du cœur de village ainsi que la mise en sens unique de la rue des Marlières et de la rue du Patronage de façon à créer une boucle de circulation dans le village et limiter le trafic de transit.

Ces mesures seront matérialisées par la pose de la signalisation réglementaire. Les entrées de la zone 30 seront, là où c'est possible, accompagnées d'un aménagement de voirie visant à marquer l'entrée de la zone et à freiner les automobilistes à leur entrée dans

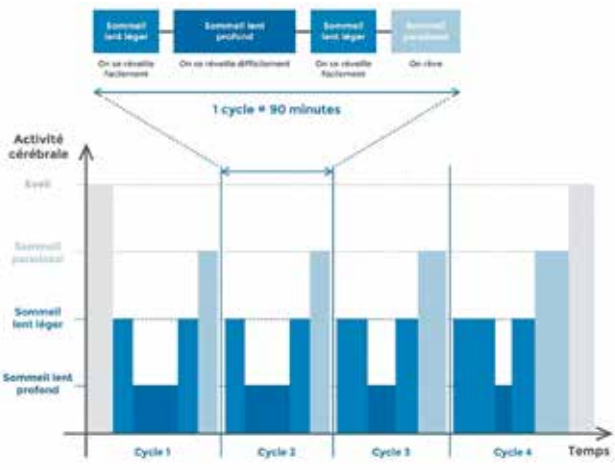
le village (réducteur de vitesse de type coussin berlinois).

La combinaison de ces trois mesures devrait, sans aucun doute, avoir un impact sur la vitesse et le transit dans le village. À ces dispositions vont aussi s'ajouter, à la rue de Rêves, le réaménagement de l'entrée de l'agglomération, la pose d'un radar préventif et la réalisation d'un rétrécissement de voirie axial qui devraient également avoir pour effet d'inviter les automobilistes à pratiquer une vitesse adaptée à la circulation dans le village. Des marquages routiers, de type "bandes cyclables suggérées", seront également réalisés pour redonner aux cyclistes sa place sur la voirie.



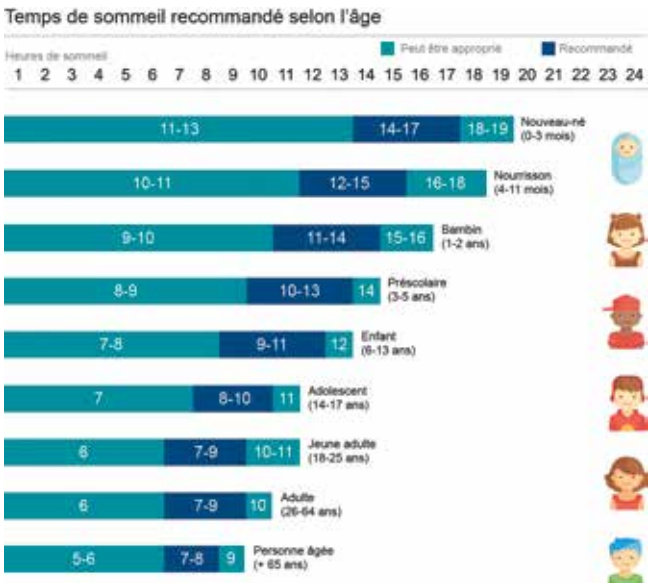
LE SOMMEIL

Nous passons un tiers de notre vie à dormir et le sommeil est très important, car il ne sert pas qu'à se reposer. En effet, il nous maintient en bonne santé ! Durant le sommeil, outre la récupération liée aux efforts physiques produits la journée, la peau produit de nouvelles cellules, le corps évacue ses déchets, la mémoire est consolidée, certaines hormones, comme l'hormone de croissance chez les enfants et adolescents, sont sécrétées et les défenses immunitaires sont façonnées. Le sommeil est constitué de plusieurs cycles successifs (4 à 6). Un cycle de sommeil dure environ 90 minutes. Chaque cycle comporte 3 principales phases : le sommeil lent léger, le sommeil lent profond et le sommeil paradoxal.



Les cycles du sommeil | EuphytoseNuit (euphytosegamme.fr) les cycles du sommeil | EuphytoseNuit (euphytosegamme.fr)

Les besoins en sommeil varient avec l'âge, mais il est important de faire attention à ses besoins. Si en respectant les heures du sommeil recommandées pour sa tranche d'âge, la fatigue reste présente la journée, c'est peut-être le signe que les conditions de sommeil ou l'environnement ne sont pas appropriés.



Retrouvez durant les prochains mois des articles sur les troubles du sommeil, les pathologies liées à celui-ci, mais également des infos et des conseils. Nous espérons également vous proposer une conférence courant 2022.

La Commission santé

RUE DERNIER PATARD,5 - 1470 Genappe

Tél. 067 77 28 71

info@garage-pattyn.be

www.pattyn-automobiles.be

Contrôle de la vue

Lentilles de contact

Appareils auditifs

Rue de Ways, 3

1470 Genappe

www.optiqueradoux.be

optique.radoux@skynet.be

067/77.29.33

DES CULTURES INTERMÉDIAIRES POUR PROTÉGER L'EAU

Le temps des CIPAN, les cultures intermédiaires pièges à nitrates, est de retour. Et avec elles, la campagne de sensibilisation de PROTECT'eau.

Des panneaux en bord de champ viennent d'être plantés pour attirer le regard sur ces cultures bénéfiques à l'environnement et à l'eau.

Ouvrez bien l'œil lorsque vous sillonnerez nos contrées, car PROTECT'eau a semé une quarantaine de panneaux dans toute la Wallonie. À travers ce cadre, vous pourrez apercevoir une culture piège à nitrates mise en place par l'agriculteur sur ses terres. Vous aurez certainement remarqué ces champs très colorés de moutardes ou encore de petites fleurs mauves, la phacélie. Même si elles n'ont pas pu se développer de manière optimale à cause des conditions météorologiques de cette année, cela n'empêche pas ces plantes de remplir leurs fonctions. En plus d'embellir les paysages de nos campagnes, les CIPAN jouent un véritable rôle de protection de l'environnement et de l'eau. Particulièrement en cette période de l'année, où les pluies sont plus abondantes.

Une culture couteau-suisse
Comme leur nom l'indique, les cultures pièges à nitrates permettent de retenir le nitrate présent dans le sol entre deux cultures principales. Elles le puisent pour leur croissance, et le restituent au sol lors de leur destruction au printemps. Ainsi, le nitrate n'a pas l'occasion de

filer tout droit vers les nappes phréatiques, emporté par les eaux s'infiltrant dans les sols. Leur contribution ne s'arrête pas là. Grâce à leurs racines, la structure du sol est conservée et même améliorée pendant l'hiver. Les CIPAN limitent aussi le phénomène d'érosion et contribuent à la lutte contre les plantes indésirables. Lors de leur destruction, elles génèrent de la matière organique pour les sols, et les rendent ainsi riches pour assurer le bon développement de la culture suivante. Leur rôle de protection de l'environnement concerne aussi la petite faune. Les diverses plantes peuvent lui fournir un refuge durant l'arrière-saison. Enfin, elles peuvent également être valorisées et rentabilisées en servant de fourrage pour le bétail.

La préservation de l'environnement
Que son implantation soit obligatoire pour la préservation des ressources en eau ou sur base volontaire pour bénéficier de ses atouts, les couvertures de sol hivernales sont des pratiques très courantes. PROTECT'eau est d'ailleurs présent, en tant qu'organisme de conseil, pour guider les agriculteurs dans la composition de leur mélange.

Une action pour les Contrats captage
Certaines prises d'eau, utilisées pour alimenter les habitations en eau potable, font l'objet d'un Contrat captage. Le projet résulte d'une initiative de la SPGE

(Société Publique de Gestion de l'Eau), avec le soutien du Service Public de Wallonie. Il s'agit d'un projet collaboratif où les différents acteurs de terrain se rassemblent autour de la réalisation d'un plan d'actions. Ce plan vise à préserver ou améliorer la qualité de l'eau d'un captage soumis à une pression de nitrate ou de produits de protection des plantes, nocifs pour la santé des consommateurs. Agriculteurs et scientifiques travaillent ensuite main dans la main pour trouver des solutions permettant de réduire la pression exercée sur le territoire. Une des actions mises en place par les agriculteurs, avec l'appui de PROTECT'eau, est d'utiliser les CIPAN à bon escient. Ces cultures permettent de limiter la contamination des eaux souterraines par le nitrate. Il va sans rappeler que si les agriculteurs participent, à leur échelle, à la préservation de la qualité de l'eau, cela relève bien entendu de la responsabilité de tout un chacun.

Zoom sur le Contrat captage de Houtain-le-Val
Le Contrat de captage de Houtain-le-Val a été lancé en 2019. L'attention a été mise sur ce captage parce qu'il fait face à une pression de nitrate d'origine agricole, mais aussi de produits phytopharmaceutiques. Pour préserver ou améliorer la qualité de l'eau, 75% des agriculteurs concernés se sont engagés dans la démarche.

Article rédigé par l'Asbl Protec-teau

ENQUÊTE PUBLIQUE

Programme de réduction des pesticides 2023-2027
Les autorités fédérales et régionales vous invitent à participer à l'enquête publique sur le Programme 2023-2027 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN) du 17 janvier au 22 mars 2022.

Ce programme vise à réduire l'utilisation des pesticides et leurs impacts sur l'environnement et la santé publique, au travers d'actions variées (formation, sensibilisation, réglementation, accompagnement, études, etc.), s'adressant aussi bien aux professionnels (agriculture, secteurs verts, public et privé) qu'aux particuliers.

Votre avis nous intéresse !
Avant l'adoption du programme 2023-2027, vous êtes invités à participer activement, via la plateforme de consultation en ligne napan.monopinion.belgium.be à l'enquête publique coordonnée sur les ébauches d'actions. Cette plateforme reprend les actions nationales, fédérales et régionales.

Il est possible de filtrer par niveau de pouvoir. Les documents sont aussi consultables dans votre commune qui est également habilitée à recevoir vos observations. Prenez directement contact auprès de votre commune afin de connaître les procédures de consultation mises en place.

Vos observations écrites peuvent également être envoyées, pour le 20 mars 2022 au plus tard, à l'adresse suivante : napan@health.fao.v.be ou par la poste au Dr Ir Vincent Van Bol, SPF Santé Publique, Service Produits phytopharmaceutiques et Fertilisants, Avenue Galilée, 5/2,1210 Bruxelles.

Le projet de Programme wallon de réduction des Pesticides 2023-2027 (PWRP 3) et le Rapport d'incidences environnementales qui le concerne sont consultables sur le site www.pwrp.be/enquete-publique

9



BUDGET PARTICIPATIF



GREENDYLE, ON Y EST PRESQUE

L'idée
L'aventure GreenDyle est née de la volonté de réaliser une communauté de chaleur et d'énergie électrique citoyenne dans le quartier de la place Morimont à Loupoigne. GreenDyle a dès le début été encouragé et aidé par l'impulsion déterminante des aides de la Ville de Genappe dans le cadre du budget participatif.

Notre coopérative citoyenne a utilisé ces aides pour développer le cadre contractuel de cette initiative. Le cabinet Equal, spécialiste du droit des énergies et très sensible à l'aspect écologique de notre projet à finaliser le contrat type que proposera la coopérative GreenDyle à ses clients.

Ce contrat intègre toutes les nouveautés du cadre législatif wallon actuel sur l'implémentation des réseaux de chaleur. Une approche claire et simple nous permettra de facturer à chaque client une redevance pour l'accès

au réseau et une consommation mensuelle reflétant sa consommation individuelle.

L'ensemble représente un document complet réutilisable par toute initiative similaire qui pourrait voir le jour.

La réalisation
La coopérative GreenDyle a été officiellement fondée en juin 2021 et réunit aujourd'hui des habitants du quartier de la Dyle/Morimont, les premiers futurs acquéreurs des logements du projet Morimont, les sociétés et coopératives Indrani Lodge, Optiwatt et Coopeos.

Nous avons connu beaucoup de retard dû aux pluies de cet été, aux difficultés de recevoir le permis, au Covid et à la frilosité du monde financier pour un projet de ce type. Malgré ces écueils, nous avons enterré la première phase complète du réseau de chaleur. Cette 1ère phase permettra de fournir la chaleur au

site existant de Indrani, Chemin de la Waronche, au développement Place de Morimont et aux 2 premières habitations du quartier.

Le futur
La coopérative créée et prête à accueillir de nouveaux coopérateurs.

La chaudière est prête à la mise à feu qui est prévue pour ce mois de décembre 2021. Dans le courant 2022, la place Charles Morimont sera mise en travaux et le réseau de chaleur sera étendu à cette occasion vers la boucle Est. A terme, nous avons également préparé notre chaudière afin de lui rajouter éventuellement un module de co-génération d'électricité. Nous sommes en train de formuler la demande pour devenir un projet pilote de communauté d'énergie électrique afin de subvenir intelligemment aux besoins du quartier.

LA PERMACULTURE POUR TOUS !



Envie de vous reconnecter à la terre ? Envie de partager des moments conviviaux ? Envie de participer à votre autonomie alimentaire ? Envie d'envisager un futur positif... ? Envie de manger des légumes bio pas chers ? Envie de suivre une vraie formation en permaculture ? ...

Mais vos finances ne vous le permettent peut-être pas. Le groupe « permaculture pour tous » vous offre la possibilité d'accéder à un cycle de formation en payant une contribution libre et consciente en fonction de vos moyens.

Qui sommes-nous ?
Au départ, c'est un petit groupe de citoyens de Genappe qui pendant le confinement a constitué un groupe d'échange de semences et de plants. Comme chacun avait envie de partager ses savoirs, nous avons eu le désir d'aller plus loin dans la démarche de rendre la pratique du jardinage accessible à un public le plus large possible. C'est ainsi que le groupe « Permaculture pour tous » est né !

La Commune de Genappe fut séduite par les valeurs de ce projet et nous permet grâce au budget participatif non seulement de vous proposer une initiation solide en permaculture mais aussi de pouvoir bénéficier d'un soutien constant du groupe.

Vous n'avez pas de jardin ? Ce n'est pas un problème, nous travaillerons dans les jardins des membres et bientôt une parcelle sera mise à

notre disposition pour faire nos travaux pratiques. Le manque d'outils ne doit pas constituer un frein à votre adhésion au projet parce que le budget participatif nous permet aussi de constituer une « outillathèque » pour les membres qui pourront emprunter le matériel.

Venez nous rejoindre !
Vous avez peut-être déjà eu l'occasion de passer devant le Monty un dimanche entre 11h et 12h et d'y voir un petit groupe de personnes qui papote allègrement. C'est nous ! En effet depuis le mois de septembre, nous alternons table de conversation et atelier pratique toutes les deux semaines. Nous y échangeons nos trucs et astuces ainsi que nos semences et nos plants. Grâce à l'intervention de chacun.e.s, nous apprenons entre autres à dompter les orties, gérer les limaces ou le mildiou, conserver ses légumes par lacto fermentation, réaliser des boissons fermentées ... C'est ouvert à tous ! Et c'est gratuit ou parfois au chapeau ! Plein de sujets divers et intéressants sont prêts pour l'année 2022 par exemple : préparer son jardin pour l'hiver ou l'art d'élever des poules....

Quel plaisir d'échanger nos savoirs et de se retrouver les mains dans les légumes ou la terre !

Qu'entend-on par « permaculture » ?
La permaculture, c'est une démarche, une philosophie qui nous permet de concevoir des cultures,

des lieux de vie autosuffisants et respectueux de l'environnement et des êtres vivants. Nous aimerions mettre à disposition ces outils à un grand nombre de personnes afin de prendre soin de la terre et profiter de tout ce que cela nous permet de vivre ensemble, les moments conviviaux, l'abondance de la production et le partage.

Le cycle de formation
Elle sera donnée par une pédagogue certifiée en permaculture et en éco-pédagogie !

Voici les dates :
Lundi 21 février et 7 mars 2022 : 2 soirées de formation théorique de 19h à 22h au MONTY
Du samedi 2 au lundi 4 avril 2022 : 3 journées complètes de formation durant les vacances de Pâques : matinées théoriques et après-midi de pratiques de jardin en jardin
Lundi 16 mai, 13 juin, 5 septembre et 3 octobre : 4 soirées théorie et pratique.

Conditions pour suivre la formation
Attention, le nombre de places est limité pour suivre le cycle de formation. Donc, si vous avez envie de nous rejoindre, il faudra en plus de votre motivation, être domicilié à Genappe, vous présenter en quelques lignes et vous engager non seulement à suivre le cycle complet ainsi que vous engager à faire partie du groupe d'entraide et de partage de savoirs.

Intéressés ?
Infos et inscriptions : michelede-mesmaeker@gmail.com
Venez nous rejoindre dans un projet qui redonne une vraie dimension sociale à la permaculture !
LE MONTY - Un monde à partager
Rue de Charleroi, 58
1470 GENAPPE
www.lemonty.be



CUISINE BUISSONNIÈRE

L'idée de « cuisine buissonnière » est d'offrir un moment de cuisine et de détente au travers d'un cycle d'ateliers de cuisine saine et zéro déchet pour un public précaire accompagné d'un temps d'animation créative et ludique pour leurs enfants qui se clôturent par un repas partagé réunissant les formateurs, les bénévoles, et les familles.

Cette activité entièrement gratuite se déroule une fois par mois au MONTY, le dernier mercredi du mois. Étant donné les conditions sanitaires actuelles, nous avons démarré le 29 septembre 21 avec une réunion de présentation du projet et inscriptions des participants.

Ce projet a bénéficié du soutien de la Ville de Genappe dans le cadre du Budget Participatif 2020.

Ce cours de cuisine végétarienne, économique, bio, et de saison se base aussi sur le zéro déchet (en partenariat avec l'épicerie « Les p'tits pots ») et les produits locaux.

Il accueille une quinzaine de personnes orchestrées par un cuisinier professionnel (Pierre Decuyperre).

Le but de cet atelier est de sortir de son isolement, de créer

du lien, d'apprendre à préparer des délicieux plats sains et à consommer autrement.

L'atelier commence par l'explication du menu et du mode opératoire et la distribution des tâches. Puis le groupe se met au travail sous l'œil attentif et bienveillant du chef coq qui n'hésite pas à donner des trucs et astuces, des informations concernant les légumes utilisés voire des anecdotes historiques ou les origines d'expressions culinaires. Tout le monde lave, épluche, coupe, mixe, cuit et fait la vaisselle dans une ambiance détendue et conviviale. La soirée se termine par le dressage de la table et la dégustation du repas préparé tous ensemble.

La thématique générale est de cuisiner des légumes de saisons (derniers légumes d'été et premiers légumes d'hiver), des repas végétariens, bref une cuisine saine sans mauvaises graisses ni sucre qui préservent des nutriments.

Le projet continuera jusqu'en juin 2022. Le souhait est de donner l'opportunité à la quinzaine de participants de cuisiner des produits de chaque saison et de compléter leur carnet de recettes végétariennes, locales et saisonnières.

FERMES EN FÊTE !

Spectacles, balades à vélo, activités familiales, ateliers, débats, dégustations de produits locaux, rencontres professionnelles, visites guidées, et bien plus encore !

L'équipe du GAL et ses partenaires, les 38 Carrefour Culturel Genappe et Le Monty, s'activent pour vous proposer dès le printemps 2022 une programmation exceptionnelle : Fermes en Fête !

Six journées festives itinérantes de ferme en ferme, au fil des saisons, pour discuter, apprendre, échanger et s'amuser ensemble, agriculteur.trice.s et citoyen.ne.s. Vous avez envie de vous investir dans le projet en tant que bénévole ou avec votre association ? Vous avez tout simplement envie d'en savoir plus ?

Rejoignez-nous le 9 février à 20h à la salle polyvalente de Sart-Dames-Avelines. Inscription obligatoire via Pauline : pauline@paysdes4bras.be – 071/81 81 29.

Restez informé.e via notre site internet : www.paysdes4bras.be/fermes-en-fete.

Avec le soutien des Communes de Genappe, Villers-la-Ville et Les Bons Villers.

Informations :
GAL Pays des 4 Bras
Contact : 0474/76.22.50 - communication@paysdes4bras.be



LE ROTARY ET L'INNER WHEEL RECOLTE

Les 22 et 23 janvier 2022, le Rotary et l'Inner Wheel de Genappe - Villers-la-Ville, deux Services Clubs de votre région, organisent leur 16ème récolte de vivres non périssables dans certains magasins de l'entité.

Les produits récoltés seront déposés, le jour même, à une association locale et redistribués aux plus

démunis de la région.

L'action est 100% bénévole et les clubs mettent l'accent sur le fait que les victuailles soient essentiellement distribuées localement. D'avance, merci pour votre accueil et votre générosité.

Informations :
M. Weyemberg : 0478/47.15.85



UN BUDGET COMMUNAL, ÇA SERT À QUOI ?

Comme chaque année, avant la trêve des confiseurs, le conseil communal a approuvé le budget de l'année suivante. Ce document, annuel, est l'élément de base de la gestion communale. Il contient toutes les estimations, les recettes et les dépenses projetées pendant l'exercice à venir. Cet outil de gestion traduit les intentions politiques que les autorités communales se proposent de concrétiser au cours de cette année, tant en termes de fonctionnement qu'en termes d'investissements. Ces projets politiques s'inspirent directement du Programme Stratégique Transversal (PST) qui guide nos choix pour la législature. Que va-t-on réaliser en 2022 ? Dans quoi allons-nous investir ? Quelles sont nos ressources ? Comment seront-elles utilisées ? Nous allons tenter de répondre à ces questions dans les lignes qui suivent.

Le Budget extraordinaire

La partie du budget qu'on appelle « budget extraordinaire » regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses d'investissement, par exemple : les gros travaux de réfection d'une voirie, l'achat ou la vente de bâtiments, les subsides pour investissement, les nouveaux emprunts, etc. Le budget extraordinaire doit nécessairement être en équilibre puisque nous devons prévoir toutes les recettes pour financer nos projets. Le montant des investissements prévus pour l'année 2022 est de **6.578.962 €**. Nous finançons ces projets par des emprunts, mais également pas de nombreux subsides et aussi par nos réserves qui proviennent des bons résultats des années précédentes.

Quelques projets en chiffres

Comme vous le voyez dans les chiffres qui suivent, nos investissements se portent vers tous les secteurs de la vie communale.

Travaux

Traditionnellement, le poste lié aux travaux de voirie est fort important à Genappe : avec nos 450 km de voirie, nous sommes en effet la commune la plus étendue du Brabant Wallon. C'est logique qu'une large partie de nos dépenses y soit consacrée.

500.000 € seront alloués aux travaux de réfection des voiries avec un subside régional qui s'appelle le Fonds régional d'investissement communal (en abrégé « FRIC », pour un subside, il fallait y penser !). Celui-ci est donné aux communes et doit être utilisé sur une nouvelle période de 3 ans, de 2022 à 2024. Comme la Région Wallonne n'a pas encore communiqué aux communes le montant et la procédure à suivre pour obtenir ce subside, nous avons prudemment inscrit un montant d'investissement moins important que les années précédentes. Les années 2023 et 2024 rattrapent le solde du subside.

330.000 € seront alloués aux travaux d'entretien, d'interventions localisées, de réfection des ponts à différents endroits de l'entité.

Comme d'habitude depuis plusieurs années, un montant important est consacré à La lutte contre les inondations : la poursuite des études des points noirs, l'acquisition de terrain pour une nouvelle zone d'immersion temporaire à Vieux-Genappe (la 4ème sur l'entité), la construction et l'entretien d'ouvrages de lutte contre les inondations pour un montant total de **178.000 €**

L'énergie et la mobilité

Cette année encore, nous mettons l'accent sur la transition énergétique et les investissements qui nous permettront de diminuer nos consommations d'énergie, ainsi que sur la mobilité douce.

Nous prévoyons un réseau de chaleur à l'Espace 2000 pour un montant de **700.000 € dont 450.000** en subside. Nous avons prévu ce projet via Renowatt qui n'a pas pu se concrétiser. Nous gardons le projet du réseau de chaleur à réaliser en 2022 avec un subside de 450.000 € de la Région Wallonne.

Nous prévoyons des investissements dans les écoles avec des subsides UREBA pour diminuer les consommations d'énergie à hauteur de **550.000 €** répartis sur les écoles de Baisy-Thy et Loupoigne. Nous allons remplacer et isoler le toit de la salle polyvalente pour **220.000 €**.



Enfin, nous remplaçons les châssis de l'école de l'Espace 2000 pour **160.000 €**. Nous poursuivons le remplacement de tout l'éclairage public par du Led par une nouvelle tranche de **100.000 €** en 2022.

En matière de mobilité, nous prévoyons des investissements à hauteur de **625.000 €** pour favoriser la mobilité cyclable avec un subside de la Région Wallonne de 500.000 €. Nous poursuivons les investissements habituels : **22.500 €** pour l'entretien et le balisage des sentiers, **30.000 €** pour l'acquisition et le placement de nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques et **40.000 €** pour le remplacement d'abribus.

Ecoles

Chaque année, nous investissons dans nos écoles : nous avons 6 implantations scolaires qu'il faut entretenir, isoler, rénover, mais nous devons aussi prévoir l'augmentation de la population scolaire qui s'annonce pour les prochaines années. Cette année, outre les investissements en vue d'économiser l'énergie, nous prévoyons des travaux de réfection pour **500.000 €** et des honoraires pour l'extension de l'école de Loupoigne pour **50.000 €**.

Environnement et propreté publique

Nous bénéficions à Genappe d'un cadre de vie apprécié par tous. Il est très important de le sauvegarder et de favoriser la biodiversité dans notre entité.

Nous prévoyons l'achat d'un nouveau camion-brosse pour remplacer l'actuel qui a bien servi pendant 18 ans, mais qui arrive en fin de vie. Le montant prévu pour un tel véhicule est de **300.000 €**

Nous prévoyons des marchés de **30.000 €** pour nous aider à tondre les espaces verts de la commune et **50.000 €** pour élaguer les arbres en bord de voirie. Nous prévoyons **15.000 €** pour encourager la biodiversité, 15.000 € pour l'entretien des abords du Ravel, **7.500 €** pour le nettoyage du Ravel avec une ASBL d'insertion sociale qui travaille avec un cheval de trait et **10.000 €** pour l'engazonnement et la verdurisation des espaces verts.

Egouttage

Comme chaque année, nous prévoyons **50.000 €** d'entretien du réseau d'égouttage. Nous avons également prévu de faire des endoscopies de nos égouts pour **22.000 €** et **20.000 €** pour la maintenance exceptionnelle de la station d'épuration de la Hutte.

Nous avons prévu d'installer une plaine de jeux dans chaque village. Ce sera chose faite en 2022 avec la dernière plaine de jeux à aménager à Houtain-le-Val pour la somme de **40.000 €**. Nous prévoyons des crédits de remplacement et de maintenance pour toutes nos plaines de jeux pour **25.000 €**.

Le Budget ordinaire

Il concerne les affaires courantes soit, le fonctionnement de la Ville. Cette part du budget contient l'ensemble des dépenses et des recettes récurrentes chaque année. Elles sont incontournables pour le fonctionnement de notre Commune, par exemple : les rémunérations, les cotisations sociales, les charges financières, la dotation du CPAS ou de la zone de police, le Fonds des communes, les dividendes...

Des recettes ...

Pour couvrir nos dépenses ordinaires, nous pouvons compter sur des recettes à hauteur de **19.910.677 €** D'où viennent-elles ? Principalement de la fiscalité communale, du fonds des communes (un subside de la Région Wallonne) et des taxes additionnelles à l'Impôt des Personnes Physiques et au précompte immobilier. Si nous avons dû augmenter la taxe sur le ramassage des déchets, les principales autres taxes sont restées identiques : pas d'augmentation pour les additionnels à l'IPP ou au précompte immobilier. Pas d'augmentation non plus pour la taxe salubrité qui reste à 30 € par ménage. On associe parfois cette taxe à tort au fait de bénéficier d'un raccordement à l'égout. En fait, cette taxe couvre toutes les prestations de propreté publique (ramassage des poubelles publiques et des déchets clandestins, balayage et nettoyage des routes, curage des avaloirs, déneigement ...)

Et des dépenses ...

Nous prévoyons des dépenses ordinaires à hauteur de **19.862.685 €**. Le premier résultat du budget laisse donc entrevoir un résultat positif de **47.992 €** au budget ordinaire. Cela signifie que nous couvrons toutes nos dépenses ordinaires par nos recettes ordinaires avec une marge positive de **47.992 €**. Cette marge positive va alimenter un boni global dont nous disposons, car cela fait plusieurs années que, grâce à une bonne gestion financière de la Ville, nous réalisons un résultat positif à l'exercice propre.



Ce boni global est aujourd'hui de **2.265.083 €**. C'est en fait une réserve pour les années futures. Il ne peut pas servir à équilibrer notre budget ordinaire, mais nous pouvons l'utiliser pour financer en partie les investissements des années prochaines.

19 millions de dépenses de fonctionnement, c'est beaucoup ! A quoi utilisons-nous cet argent ? Voici quelques chiffres pour comprendre nos dépenses de fonctionnement.

Les écoles

1.706.417 € sont nécessaires au fonctionnement de nos écoles communales (factures énergétiques, support administratif...). Pour rappel, Genappe compte 6 implantations (Bousval, Espace 2000, Houtain-le-Val, Baisy-Thy, Loupoigne et Ways) et 864 élèves.

L'Accueil de la Petite enfance

1.793.359 € sont consacrés au secteur de la petite enfance, au fonctionnement des 3 structures (pour rappel, nous disposons aujourd'hui de 3 crèches : Les Minipousses, à Bousval, les Petits Bateaux à Genappe et les Arsouilles à Bousval également. Nous avons également quelques accueillantes à domicile.

La culture et la jeunesse

La bibliothèque communale développe son plan de lecture publique et accueille plus de 1.500 lecteurs. 60.000 prêts ont été effectués et de nombreuses animations de qualités sont réalisées. L'académie de musique accueille 406 élèves. Les plaines de vacances accueilleront encore cette année plusieurs dizaines d'enfants, au printemps et en été. Le budget communal ordinaire couvre également ces dépenses et ces services à la population.

La propreté publique et la collecte des déchets

Voici encore un gros poste dans un budget communal. La Ville fait face aux dépenses liées aux collectes hebdomadaires des déchets ménagers et à leur traitement, aux dépenses liées au parc à conteneurs. Ces dépenses sont couvertes par la taxe immondicces et la vente des sacs poubelle. D'autres dépenses ne sont pas couvertes par cette taxe, ce sont par exemple le ramassage des déchets dans les poubelles publiques et surtout malheureusement le ramassage des déchets que l'on retrouve au bord des routes, dans les fossés ... Comme vous le savez, nous avons dû augmenter cette taxe poubelle à partir de l'année 2022 pour couvrir l'augmentation des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets et à la gestion des parcs à conteneurs.

Le personnel communal

8.173.959 € sont nécessaires pour assurer toutes les dépenses liées au personnel communal : salaires, cotisations sociales et patronales, pensions des statutaires et des mandataires, et la fameuse cotisation de responsabilisation qui augmente de façon considérable.

Les dépenses de transfert

La Ville finance également d'autres partenaires : elle octroie une dotation annuelle au CPAS, à la zone de secours, à la zone de police Nivelles-Genappe, aux fabriques d'église... Ces dépenses représentent **4.628.631 €**.

Nous avons repris ici quelques chiffres issus du budget 2022. Si vous souhaitez avoir une lecture complète du budget, vous pouvez le trouver et le télécharger sur le site Internet de la Ville (www.genappe.be). Pourquoi avoir insisté sur ces chiffres et pas sur d'autres ? Parce qu'ils sont particulièrement en phase avec notre Plan Stratégique Transversal (PST) qui décrit la vision de Genappe telle qu'on la souhaite d'ici à 2025 au travers d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels et en actions (vous le retrouvez également sur le site internet de la ville). Vous trouvez également ce PST sur le Site Internet de la Ville. La Ville de Genappe vous offre de nombreux services. Visitez régulièrement notre site Internet (genappe.be) et abonnez-vous à notre page Facebook, ils regorgent d'informations et d'actualité !



ALLOCATIONS D'ÉTUDES POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



L'objectif de cette rubrique est de mieux informer, diriger et outiller la population qui se trouverait dans une situation de handicap. Parlons la de scolarité des jeunes porteurs de handicap dans l'enseignement secondaire.

En effet, sachez qu'une allocation d'études ou un prêt d'études peut être accordé à un jeune qui suit des études dans une école secondaire sous certaines conditions, par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Bien sûr, Le prêt d'études doit être remboursé mais pas l'allocation d'étude (sauf cas exceptionnel). Pour en bénéficier, il faut répondre à certaines conditions :

Conditions pédagogiques

Fréquenter un enseignement de plein exercice reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Être admis comme élève régulier pour l'année scolaire concernée par la demande d'allocations. Ne pas répéter une année d'études ni suivre une année de niveau égal ou inférieur à une année déjà accomplie auparavant. Une seule dérogation est possible au cours des études secondaires.

Cas particuliers

L'élève inscrit précédemment dans l'enseignement professionnel peut bénéficier d'une allocation d'études lorsqu'il passe dans une année inférieure de l'enseignement général, technique et artistique. L'élève qui, après avoir été régulièrement inscrit pendant une année dans l'enseignement supérieur, se réoriente vers des études classées dans l'enseignement professionnel secondaire complémentaire peut lui aussi bénéficier d'une allocation d'études.

Conditions financières

Les revenus de l'étudiant ou des personnes qui en ont la charge ne peuvent pas dépasser certains plafonds. Ces plafonds varient en fonction du nombre de personnes à charge. Le nombre de personnes à charge est déterminé à partir de l'avertissement-extrait de rôle en matière d'impôt sur les personnes physiques. Une personne handicapée à plus de 66% par le Service public fédéral Sécurité sociale compte pour 2 personnes à charge. À tout contribuable répertorié avec enfant(s) à charge, il sera ajouté une personne supplémentaire au nombre

indiqué sur l'avertissement-extrait de rôle.

Les revenus pris en considération pour l'année 2020-2021 sont ceux de l'année 2018, exercice d'imposition 2019.

Cependant, en cas de diminution des revenus à la suite d'un événement important dans la situation familiale, une allocation d'études provisoire peut être allouée en tenant compte de cette situation. Attention : l'élève n'a pas le droit à une allocation d'études si le titulaire des revenus pris en considération est propriétaire de biens immobiliers autres que ceux occupés comme habitation personnelle ou utilisés personnellement à des fins professionnelles dont le revenu cadastral et/ou le loyer brut cumulés dépassent un certain montant.

Conditions de nationalité

Ces allocations sont accordées à tout élève ou étudiant belge. Si l'étudiant est de nationalité étrangère et étudie en Belgique, des conditions supplémentaires lui seront demandées. Pour les ressortissants de l'Union européenne : ils doivent résider en Belgique et un de leurs parents doit être ou avoir été employé en Belgique. Pour les réfugiés politiques : ils doivent résider en Belgique depuis un an au moins au 31 octobre de l'année concernée et bénéficier du statut officiel de réfugiés politiques.

Pour les Suisses, les Turcs et les ressortissants de pays en voie de développement : Ils doivent, s'ils ont moins de 21 ans, résider en Belgique, avec leur famille, depuis au moins 5 années au 31 octobre et y avoir accompli un minimum de 5 années d'études ; Ils doivent, s'ils ont plus de 21 ans, résider en Belgique depuis au moins 5 années au 31 octobre et y avoir accompli un minimum de 5 années d'études. Remarque : les 5 années d'études ne doivent pas nécessairement être consécutives.

Les autres candidats étrangers, non repris dans une des catégories ci-dessus, ne peuvent pas prétendre à une d'allocation d'études.

Montant

Il existe deux types d'allocations : l'allocation d'études variable et l'allocation d'études forfaitaire. Le demandeur peut bénéficier de l'une ou de l'autre. Le montant varie, suivant les dossiers, les situations et la législation en cours,

entre 90 et 4.000 euros.

L'allocation d'études variable

Le calcul de l'allocation d'études prend en considération :

L'ensemble des revenus des membres de la composition de ménage de l'élève fixée à la date de la demande d'allocation d'études ;

Le nombre de personne(s) à charge repris sur l'avertissement-extrait de rôle ;

Le fait d'être en internat ;

Le fait de bénéficier ou non d'allocations familiales (uniquement pour l'enseignement professionnel secondaire complémentaire (EPSC)/infirmière brevetée).

Il est impératif d'indiquer clairement, dans votre formulaire de demande, votre numéro de compte bancaire et de joindre une copie de votre carte bancaire où le numéro de compte figure lisiblement.

En cas de versement sur un compte erroné, l'allocation sera perdue définitivement.

L'allocation d'études forfaitaire

Le demandeur peut éventuellement bénéficier d'une allocation forfaitaire sous certaines conditions, notamment lorsque le revenu est modifié par suite d'une séparation, d'un divorce, d'un décès, d'une mise à la pension/prépension, d'une perte d'emploi, d'une médiation de dette, d'une vente ou d'un héritage d'un bien immobilier (autres que ceux occupés comme habitation personnelle), d'une maladie, d'une naissance, d'une nouvelle période de "pourvoyant seul", d'une période d'un revenu d'intégration sociale. Dans le cas où le demandeur remplit les conditions pour obtenir l'allocation forfaitaire et l'allocation variable, l'allocation qui lui est la plus favorable lui est accordée.

Informations :

Direction des Allocations et Prêts d'Études : 02/413.37.37. Pour de plus d'informations et afin d'analyser vos besoins et d'y apporter une réponse adaptée et efficace, il suffit de contacter votre bureau régional de l'AVIQ. Voici les coordonnées pour les citoyens de Genappe :

Espace Coeur de Ville, 1 - 1340 OTTIGNIES - 010 43 5160 - Mail : br.ottignies@aviq.be

À la Ville, contactez votre agent Handicontact : justine.servais@genappe.be - 067/79.42.39 -



COURS DE COUNTRY LINE-DANCE

NOUVEAU COURS POUR PREMIERS PAS!

A PARTIR DU 2 JANVIER 2022

SALLE SAINT-MARTIN
Grande Route 15 - 1474 Ways
Dimanche 17h - 18h

Colin's Country Genappe

INFOS & RÉSERVATIONS:
0479/01.26.49 - ghys-colin@hotmail.com

AGENDA

! Les activités annoncées dans ces pages seront adaptées aux mesures sanitaires en vigueur. N'hésitez pas à contacter les organisateurs !

EXPOSITION

14 JANVIER 2022
Vernissage à 18h, au 10 février, au Monty. Christophe Charmant « KIKOF »
Voir article page 6

CONCERT

15 JANVIER 2022
À 20h au MONTY
Stéphanie de Morano & Lucas-Huza Ferrand « Sur la bonne voix »
Voir article page 6

SPECTACLE

22 JANVIER 2022
À 16h au MONTY
Piccoli Sentimenti
Voir article page 6

LUNDI CULTURE

24 JANVIER 2022
De 14h à 16h
Au 38, Carrefour culturel, Gratuit. Centre culturel : melissa@ccgenappe.be – 067/77.16.27
Voir article page 4

MARCHE ADEPS

30 JANVIER 2022
Relais du visiteur ou info@relaisduvisiteur.be - 067/77.23.46
Voir article page 4

SEUL EN SCÈNE

4 FÉVRIER 2022
À 20h30
« Daraya », de Foule Théâtre. Tout public, à partir de 15 ans. Au MONTY. Durée 60 min. Paf : Prix libre (min 5€). Réservation indispensable au 067/77.16.27 – reservation@ccgenappe.be.
Voir article page 5

WORKSHOPS

5 FÉVRIER 2022
À partir de 14h
Danse et Rap, dès 10 ans et ados
Au 38, Carrefour culturel - Gratuit !
En collaboration avec la maison de Jeunes. Réservation indispensable au 067/77.16.27 – reservation@ccgenappe.be.
Voir article page 5

LUNDI CULTURE

21 FÉVRIER 2022
De 14h à 16h
Au 38, Carrefour culturel, Gratuit. Centre culturel : melissa@ccgenappe.be – 067/77.16.27
Voir article page 4

LUNDI CULTURE

21 MARS 2022
De 14h à 16h
Au 38, Carrefour culturel, Gratuit. Centre culturel : melissa@ccgenappe.be – 067/77.16.27
Voir article page 4

LUNDI CULTURE

18 AVRIL 2022
De 14h à 16h
Au 38, Carrefour culturel, Gratuit. Centre culturel : melissa@ccgenappe.be – 067/77.16.27

LUNDI CULTURE

23 MAI 2022
De 14h à 16h
Au 38, Carrefour culturel, Gratuit. Centre culturel : melissa@ccgenappe.be – 067/77.16.27

CENTRE FUNÉRAIRE SNEESSENS

(Entrée par la Plaine Communale)

Rue de Bruxelles, 18 à 1470 Genappe
Rue des Pierrailles à 1470 Genappe

Salle de réception (120 pers.) – Grand parking
Déposez vos condoléances sur www.lesfunerailles.be

Tél : 067/79.13.03

LES NETTOYEURS

N'ayez plus peur de votre ordinateur

Les Nettoyeurs nettoient, sécurisent, stockent, réparent, expliquent, installent...votre ordinateur

Monsieur Léon se déplace 0472/649.442 www.les-nettoyeurs.be
PC ou MAC